

Rachats : mode d'emploi

COMMENT PROCEDER POUR UN RACHAT ?

1. Vous devez remplir le formulaire « Rachat ». Le formulaire peut être téléchargé sur le site Internet de la Fondation Patrimonia (www.patrimonia.ch) ou peut être demandé auprès de notre service de gestion (Tel 058 806 08 00)
2. Le formulaire doit être rempli de manière exhaustive et conforme à la vérité, puis retourné dûment daté et signé à Patrimonia.
3. Dès réception du formulaire, Patrimonia vérifie s'il vous est possible d'effectuer un rachat et, le cas échéant, procède au calcul de la somme de rachat maximale autorisée. Ce calcul est alors communiqué par écrit à la personne assurée
4. Au cours de l'année concernée par le calcul, la personne assurée peut procéder à un rachat jusqu'à concurrence de la somme de rachat maximale autorisée en utilisant le bulletin de versement joint au calcul du rachat.
5. Dès réception et enregistrement de votre rachat, Patrimonia vous adressera une nouvelle attestation de prévoyance et votre attestation fiscale que vous devez communiquer aux autorités fiscales

ATTENTION

- Pour pouvoir faire valoir fiscalement le rachat dans l'année en cours, le montant du rachat doit parvenir à la caisse de pension durant l'année en cours.
- Le versement doit être effectué à partir de la fortune privée de la personne assurée et non par le compte de l'employeur.
- Nous vous demandons de faire parvenir le montant de votre rachat à la fondation Patrimonia **jusqu'au 15 décembre 2023**.

UNIVERS RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

- La loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP)
- Des modifications relatives au rachat à concurrence de la totalité des prestations réglementaires sont entrées en vigueur le 1er janvier 2006 et sont régies par l'art. 1, al. 3 et l'art. 79b LPP ainsi que par les art. 60a à 60d OPP 2

Adresse administrative

Fondation Patrimonia
Rue Saint-Martin 7
CH-1003 Lausanne

Siège

Fondation Patrimonia
Rte François-Peyrot 12
CH-1215 Genève 15

info@patrimonia.ch
T +41 58 806 08 00

